

INTERPELLATION

Auteur CSPO, par Diego Clausen
Objet «Région capitale suisse»
Date 12.06.2014
Numéro 4.0105

Les cinq cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais veulent favoriser ensemble l'implantation de nouvelles entreprises dans la « Région capitale suisse ».

A cet effet, lesdits cantons ont définis 20 sites de développement de premier choix, notamment à proximité des gares de Berne, Fribourg, Brigue et Viège. Un autre site important est également le campus de Sion. Ces emplacements les mieux situés d'un point de vue de l'aménagement du territoire ont pour but de créer de l'espace pour le développement de différents secteurs. Le but est d'inscrire ces sites dans les plans directeurs cantonaux et de les rendre disponibles à la commercialisation par la promotion économique correspondante.

Comment la clé de répartition a-t-elle été définie entre les « cantons promoteurs » ?

Quelle idée doit-on se faire de la commercialisation par la promotion économique ?

Quels moyens financiers le canton a-t-il prévu à l'avenir dans ce domaine ?

A qui incombe-t-il de coordonner l'implantation des différents secteurs sur les différents sites proposés ?

Conclusion

Ces questions revêtent une pertinence certaine considérant que les délibérations budgétaires sont imminentes.